

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 10 août — Le marquis de Palmella a eu hier une entrevue avec lord Palmerston au bureau des affaires étrangères.

— Les rapports arrivés en dernier lieu d'Oporto, ne sont pas d'une date plus récente que les précédents, et ne donnent rien de nouveau sur l'expédition de don Pedro.

— Le colonel Murat, fils de l'ex-roi de Naples, s'est embarqué jeudi dernier à Falmouth, à bord du *Zéphyr* qui a fait voile à Oporto, où il va rejoindre les troupes constitutionnelles.

— Des lettres de Gibraltar, du 19 juillet, contiennent des plaintes sur les insultes auxquelles est en butte le pavillon anglais de la part des gardes-côtes espagnols, au grand préjudice du commerce. Le 18, deux chaloupes, l'une portant pavillon anglais, l'autre n'en portant point, s'efforçaient de gagner la baie, lorsqu'ils furent chassés par un brick de guerre espagnole, qui fit feu sur elles; mais elles parvinrent à s'échapper. Les batteries de la baie Catalane (de 6 livres) ripostèrent promptement, mais leurs boulets n'atteignirent pas le bâtiment espagnol qui se mit bientôt hors de portée. On avait d'abord cru généralement que le brick de guerre *Philomel* serait envoyé pour demander satisfaction aux autorités espagnoles, mais on a su ensuite qu'il avait été envoyé à Tanager pour prendre à bord, et reconduire à Gibraltar, le colonel Mair, aide-de-camp du gouverneur. Au départ de ces lettres, des démarches avaient été entamées concernant ce fait. (*Morning-Herald.*)

— On vient de donner sur le théâtre de Covent Garden, le drame de *Henri III*, de M. A. Dumas. Mlle de Mars et Armand remplissaient les principaux rôles. Après la chute du rideau, un cri général s'est élevé pour redemander cette grande actrice.

— Les gouvernements de France et d'Angleterre viennent de faire entre eux un arrangement également honorable pour l'un et l'autre, et qui aura l'assentiment des littérateurs, des partisans de l'instruction publique et des amis de l'humanité; le gouvernement anglais enverra en France, pour y être déposés à la bibliothèque royale, tous les livres imprimés en Angleterre, et le gouvernement français, en retour, enverra en Angleterre tous les livres publiés en France, pour être déposés au *Museum britannique*.

Cet arrangement est le résultat d'un bill dont la troisième lecture vient de passer à la chambre des communes.

## FRANCE.

Paris, le 10 août. — Il n'est arrivé aujourd'hui aucune nouvelle directe de l'armée libératrice portugaise.

— M. de Chateaubriand a quitté Paris le 9. Il se rend en Suisse.

— C'est la statue de Hoche, commandée par Napoléon, que (suivant le *Constitutionnel*) le gouvernement vient de donner à Versailles, et qui a été inaugurée le 5.

— La chambre du conseil de la cour royale de Nantes vient de renvoyer M. Berryer devant les assises, comme coupable, 1<sup>o</sup> de complot contre la sûreté intérieure; 2<sup>o</sup> d'intelligence avec les chefs de bandes; 3<sup>o</sup> d'embauchage.

— M. Vigo, colonel commandant de la place de Grenoble, a été appelé au commandement de la place de Lille.

— M. Desmet, colonel commandant de la place de

Metz, a été nommé commandant de la place de Grenoble.

M. Rossi, colonel en solde de congé, a été nommé au commandement de la place de Metz.

— Le jour l'*Echo de Rouen*, du 8 août, annonce que les affaires reprennent comme aux époques les plus brillantes. Les fabriques ont des commandes pour plus d'un an; et si ce mouvement commercial se soutient, jamais la France ne sera arrivée à un tel degré de prospérité. C'est une belle réponse aux mensongères déclamations des ennemis du ministère.

— L'affaire des saint-simoniens sera jugée par la première section de la cour d'assises, dans la deuxième quinzaine d'août. Il paraît que les prévenus sont dans l'intention de se défendre eux-mêmes, et de refuser l'assistance d'un avocat qui pourrait ne pas être initié à leurs doctrines. On ajoute que M. Esfantin, accompagné de ses disciples, se présentera devant ses juges dans le costume adopté par les saint-simoniens.

— M. le duc de Mortemart, que le *Messenger* avait désigné comme l'un des témoins du mariage de la princesse Louise, écrit à la *Gazette de France* que, retiré à la campagne, et livré tout entier à ses travaux champêtres, il ne demande à Dieu et aux hommes d'autre faveur que celle de ne pas être obligé de quitter ces travaux pour la défense de l'état.

— La *Révolution*, dont la publication avait été un moment suspendue, reparait depuis dimanche. Nous trouvons ce soir dans cette feuille l'anecdote suivante :

Dans la soirée du 3 août; M. M\*\*\* était chez Tortoni, une dame jeune et mise avec élégance était à une table à côté de celle qu'il occupait. Après quelques oillades échangées, cette dame sort, M. M\*\*\* la suit, l'accoste, et lui propose de l'accompagner chez elle. Un instant indécise, elle accepte; mais prétextant le danger d'être reconnue et la brutalité d'un mari jaloux, elle demande à être conduite en voiture. Un fiacre qui avait longé, en les suivant, le boulevard des Italiens, se trouve dans cet instant à côté d'eux: ils y montent. Là, cette dame voulant encore éviter d'être compromise, exigea de M. M\*\*\* qu'il voulut bien se laisser bander les yeux pour être, par ce moyen, dans l'impossibilité de reconnaître l'endroit où ils s'arrêteraient. M. M\*\*\*, sans défiance, accepte; la dame lui bande les yeux, fait semblant de donner des ordres au cocher, la voiture roule près d'une demi heure et s'arrête dans une rue obscure et déserte, devant un hôtel d'assez belle apparence; ils descendent de voiture. Le cocher refuse l'argent qu'on lui offre, et, sans donner à M. M\*\*\* le temps de se reconnaître, l'inconnue l'introduit dans un salon éclairé et riche-ment décoré.

Après un tête-à-tête d'une heure, une porte s'ouvre, trois messieurs entrent; ils sont armés tous les trois. Un d'eux fait quelques pas vers M. M\*\*\*, et, le couchant en joue, lui demande poliment sa bourse. Un second s'avance pour la recevoir, lui détache 4 boutons en or qu'il avait à sa chemise, dédaigne de lui prendre son foulard, et le fouille dans tous les sens pendant que la dame, devant un miroir, était occupée à arranger ses papillotes, que le tête-à-tête ou l'humidité de la nuit avait un peu dérangées. L'opération de la fouille terminée, deux de ces industriels prennent M. M\*\*\* chacun par une main, le font monter poliment dans le fiacre qui était encore à la porte, montent après lui, le mettent entre eux deux, ferment les glaces de la voiture qui part au galop; et, après un bon quart d'heure de course, s'arrête dans la rue des Fossés-du-Temple. Là, les taciturnes compagnons de M. M\*\*\* lui firent signe de descendre. Il ne se le fit pas répéter; il descendit, et le fiacre partit au galop.

— M. Léon Pillet, gérant de la *France nouvelle*, vient d'obtenir la décoration de la légion d'honneur.

— Hier matin, un homme a été porté à l'hôpital; offrant quelques-uns des symptômes du choléra. Aussitôt plusieurs médecins ont été appelés pour avoir à constater la nature de ce cas pathologique: il paraît que les avis ont été partagés, ce qui a nécessité une seconde réunion qui a eu lieu à sept heures du soir. Il a été alors décidé qu'on procéde-

rait à l'autopsie du cadavre, afin de chercher une conviction dans des observations plus précises. Cette opération aura lieu ce matin. Il est bon de remarquer que cet individu s'était livré la veille à des excès de boisson, et avait dormi toute la nuit sur une pierre, exposé à la fraîcheur de l'air. Cette circonstance fait penser à bien des personnes que cette mort rapide pourrait bien avoir été causée par tout autre chose que le choléra.

(*Mémorial de Bordeaux* du 5 août.)

## BELGIQUE.

### MARIAGE DU ROI LÉOPOLD.

Compiègne, 9 août 10 h. 1/2 du soir.

A 8 heures et demie, ce soir, le roi Léopold, la famille royale de France, les dames d'honneur, les officiers des deux maisons et les personnes appelées à Compiègne par les fonctions qu'elles remplissent, ou les dignités dont elles sont revêtues, étaient réunies dans le salon du conseil des ministres.

M. le baron Pasquier, président de la chambre des pairs, a pris la parole et a lu devant LL. MM. l'acte de mariage du roi des Belges et de la princesse Louise d'Orléans.

Après la lecture de cet acte, il a fait aux futurs époux les questions d'usage et a recueilli leurs réponses, il a déclaré que l'union était accomplie. Les augustes époux ont apposé au bas de l'acte leurs signatures, tous les membres de la famille royale ont fait de même.

Ont signé ensuite comme témoins pour le roi des Belges; MM. le comte d'Arsohot, membre du sénat et le comte Félix de Mérode, membre de la chambre des représentants.

Ont signé pour la princesse: MM. le duc de Choiseul, le duc de Bassano, le comte Portalis, et le comte Barbé Marbois pairs de France, MM. Girod de l'Ain, Benjamin Delessert, Bérenger et Dupin aîné, membres de la chambre des députés.

Ont également signé au contrat, MM. le comte Sébastiani, Le Hon, Pasquier et Cauchy, archiviste de la chambre des pairs.

Pendant cette cérémonie la reine des Belges était visiblement émue, à plusieurs reprises on a cru devoir lui proposer de prendre un siège. M. le duc d'Orléans a eu constamment les larmes aux yeux.

Immédiatement après la signature, les époux, la famille royale et toutes les personnes présentes, se sont rendues à la chapelle du château.

Monseigneur l'évêque de Meaux, autorisé spécialement à célébrer cette cérémonie dans une localité étrangère à son diocèse, était revêtu des ornements épiscopaux, deux rangs de fauteuils étaient disposés pour la famille royale, et plusieurs banquettes pour la suite, composée de 80 personnes au moins. L'évêque a adressé aux époux une courte et touchante allocution. Les questions usitées leur ont été faites, et leurs réponses reçues par l'évêque.

Les personnes munies de billets avaient été admises dans les tribunes de la chapelle; on y remarquait plusieurs artistes prenant le croquis de cette scène intéressante et mémorable.

Comme l'enceinte de la chapelle est peu étendue, le reste des personnes admises au château formait une double haie sur le passage des appartements à la chapelle.

L'auguste assemblée s'est rendue de nouveau dans le salon du conseil et les mêmes signatures ont été apposées au bas de l'acte qui consacre le mariage devant l'église catholique.

De ce salon; elle est passée dans un autre préparé pour servir à la célébration du mariage suivant le rite de l'église-évangélique. M. le pasteur Guenpe, ministre protestant à Paris, a prononcé, avant de procéder à la bénédiction nuptiale, un discours où il a retracé les devoirs des époux et les obligations spéciales de la royauté. Il a engagé ensuite le roi et la reine des Belges à s'approcher de la chaire, à s'agenouiller devant lui et joindre leurs mains; il a béni solennellement leur union.

Le même cérémonial que tout à l'heure a été observé pour la signature de ce nouvel acte.

Le roi, la reine et la famille royale de France se sont immédiatement retirés dans les appartemens de la reine des Français, le reste de l'assemblée s'est séparé aussitôt après.

La reine des Belges était revêtue pendant toutes ces cérémonies d'une robe de dentelles de la plus grande richesse; elle portait au cou et dans ses cheveux la parure en diamans, cadeau du roi Léopold.

Tous les ministres, excepté M. de Montalivet, étaient présens à la cérémonie d'hier: MM. le maréchal Soult, de Rigny, Barthe et Girod de l'Ain. Dans la salle où la signature des différens actes a eu lieu, il se trouvait une grande table ronde derrière laquelle la famille royale se tenait debout: le roi Léopold donnait la droite à la jeune reine, à sa gauche était la reine des Français, à droite le roi, puis, plus loin, le duc d'Orléans et les princes, plus loin, à gauche, Mme. la princesse Adélaïde et les princesses. Le roi et la reine des Français signaient les premiers, puis le roi et la reine des Belges, puis tous les princes, puis toutes les princesses, enfin les témoins. On a remarqué que le silence et le recueillement le plus parfait ont régné pendant toute la cérémonie.

A la chapelle, les fauteuils destinés à la famille royale étaient en velours rouge et or. Les banquettes disposées pour la suite en velours rouge. Les murs de la chapelle sont blancs, d'une architecture moderne, sans ornemens.

Les deux rois ont reçu aujourd'hui plusieurs députations des environs, entre autres la cour royale d'Amiens. Les discours qui leur ont été adressés et leurs réponses avaient généralement rapport à l'événement du jour; le roi Louis-Philippe a été forcé d'interrompre son allocution lorsqu'il a parlé du départ de sa fille. Les conseillers d'Amiens étaient présens le soir à la cérémonie. (*Mémorial.*)

Une dépêche télégraphique datée de Compiègne du 10 août à 3 heures du soir et arrivée à Lille à 5 heures, annonce que LL. MM. le roi et la reine des Belges coucheront à Lille le 14.

Nous publions les détails de la célébration du mariage du roi avec la princesse Louise; si en ce jour nous avions des pensées récriminatoires, nous ajouterions qu'il s'est encore accompli un de ces événemens que l'opposition s'est plu à révoquer en doute; et dont il ne lui reste plus qu'à nier l'importance.

Les mêmes hommes qui, successivement, avaient nié la possibilité de l'avènement du roi, la possibilité de sa reconnaissance par les rois de la légitimité, la possibilité de son union avec une fille de France, ont vu se réaliser chacun de ces faits, malgré les prévisions de leur politique.

Ce n'est pas que nous attachions à une alliance de famille plus d'importance qu'elle n'en mérite; nous nous efforçons seulement de ne nous faire illusion ni en bien, ni en mal, et nous conservons quelque foi dans l'avenir. C'est surtout dans la probabilité d'une guerre prochaine avec la Hollande, que nous félicitons le pays d'un événement qui met le roi des Français dans l'impossibilité de nous refuser de nouveaux secours si nous pouvions en avoir besoin, et qui forcera certains politiques à renoncer aux idées de partage. (*Mémorial.*)

Bruxelles, le 12 août. — Le général Desprez est arrivé hier à Bruxelles, de retour d'une inspection qu'il vient de faire sur la frontière.

— On apprend que l'on est occupé au palais à débarrasser les caisses renfermant le trousseau de la reine. Le public sera admis à le voir au moyen

de cartes qui seront délivrées au secrétariat de la régence.

— Nous croyons pouvoir annoncer que la négociation de l'emprunt de la ville se trouve, sinon rompue, du moins ajournée pour quelque temps. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette importante affaire. (*Emancipation.*)

#### RECEPTION DE L'ENVOYÉ BELGE PAR L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

Le gouvernement a reçu hier la nouvelle officielle que M. le comte Maximilien de Lalaing a été reçu, le 5 août, en audience solennelle par l'empereur d'Autriche; il a eu l'honneur de remettre à S. M. la lettre autographe par laquelle le roi des Belges lui fait part de son avènement au trône, et exprime le désir d'entretenir avec l'Autriche des relations de paix et de bonne amitié. L'empereur a reçu M. le comte de Lalaing de la manière la plus gracieuse; il lui a exprimé toute l'estime qu'il porte au roi Léopold et au peuple belge, et la satisfaction qu'il éprouve d'établir des relations politiques avec le nouvel état belge. M. le comte de Lalaing ayant déclaré que M. le baron de Loë serait accrédité près de la cour de Vienne comme envoyé permanent, S. M. a répondu qu'elle s'empresserait de le recevoir en cette qualité. (*Monit.*)

(Le courrier porteur de ces dépêches a rencontré M. le baron de Loë dans les environs de Ratisbonne.)

#### ETAT DES NEGOCIATIONS.

On lit dans la correspondance de l'*Emancipation*:

« Nous apprenons d'une source authentique que M. Van de Weyer devait quitter aujourd'hui 10 août Compiègne pour se rendre à Londres, muni des pleins pouvoirs du roi des Belges, pour traiter avec la conférence sur l'affaire hollandaise. Il y a eu avant le départ de ce diplomate plusieurs conférences diplomatiques entre les deux rois, M. Van de Weyer et un agent secret de lord Palmerston. Il est un point sur lequel le roi Léopold a déclaré ne pouvoir transiger, c'est relativement à la navigation de l'Escaut. La seule concession qu'il consente à faire sur cette clause est que le commerce belge se conformera aux droits de pilotage et de balisage, mais non pas sous aucun prétexte à ceux de places et autres. Lord Granville, ambassadeur d'Angleterre, part ce jour pour Londres; mais il doit être de retour d'ici à fort peu de jours. Ce départ subit et auquel l'ambassadeur ne paraissait pas songer, il n'y a encore que deux jours, a été le sujet de beaucoup de conjectures, et il semble se rattacher aux affaires de Belgique. »

Plusieurs journaux de Paris, entr'autres le *National*, le *Courrier français* et le *Journal du Commerce*, contiennent la nouvelle suivante:

« On écrit de Compiègne, le 8 août, que M. Van de Weyer, qui a accompagné le roi des Belges dans cette résidence, doit repartir immédiatement après la cérémonie du mariage, et qu'il va à Londres chargé d'une importante mission. La communication dont il est chargé auprès de la conférence aurait été mûrie entre les deux rois dans plusieurs entretiens successifs, et, si nous en croyons les bruits qui ont couru, il s'agit d'un refus définitif d'accueillir toute modification aux 24 articles. »

Le *Courrier français* ajoute:

« Cette résolution nous paraît bien énergique et nous avons peine à y croire. »

Le *Temps*, qui se prononçait, il y a peu de jours, pour l'adoption du 69<sup>e</sup> protocole, nous conseille aujourd'hui de le repousser: cependant il ne paraît pas encore convaincu que la voie des négociations est et doit être épuisée. Voici les conclusions du *Temps*:

« Léopold ni les Belges ne peuvent céder. Ils signeraient leur ruine. Avant trois ans ce pays, déclaré neutre, serait aussi sans industrie et sans mouvement. »

« La France et l'Angleterre ont fait aux Belges de grandes promesses pour décider l'adoption des 24 articles. Qu'ils en réclament l'exécution. La

France et l'Angleterre ne combattront pas, puisqu'on désarme à Cherbourg, mais elles négocieront; elles rédigeront des protocoles. En attendant, le commerce d'Anvers prospérera, puisqu'il prospère déjà sous le canon de la citadelle, avec des coups de barricades. Cet état d'incertitude est encore moins affreux que la perte absolue de toutes les espérances du pays. »

LIEGE, LE 13 AOÛT.

Un camp va être établi dans la bruyère Saint-Lambert, située entre Lierre et Hérenthals. Les ambulances, magasins et équipages seront établis dans le village de Bauwel. La 2<sup>e</sup> brigade de la deuxième division, composée des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> régimens de ligne, vient l'occuper.

— Un assez grand nombre de troupes se trouveront réunies à Bruxelles pour le jour de l'entrée d'apparat du roi et de la reine. Sans qu'il y ait encore de certitude à cet égard, on suppose que cette entrée aura lieu le 18 ou le 19. Il paraît qu'elle se fera avec beaucoup de solennité.

— On lit dans le *Phare*:

« Quatre déserteurs de la 18<sup>e</sup> division sont arrivés aujourd'hui en ville. Ils sont du Brabant septentrional. »

« Le choléra fait des ravages à la Tête-de-Flandres. On y a compté 19 cas en un jour. On remarque que l'on y allume plusieurs fois le jour des feux en plein air, ce qui fait penser que cette mesure est adoptée par les Hollandais comme un moyen d'assainissement. »

— On mande du Capitalen-Dam, du 9 août:

« Les Hollandais maintiennent l'inondation des eaux salées à la hauteur où elles étaient la semaine dernière; ils en donnent à mesure qu'ils en perdent par les filtrations dans les écluses. »

« Nos barrages destinés à arrêter l'inondation des eaux de la mer, sont en bon état mais à la disposition de l'ennemi. »

« Les Hollandais viennent de chasser tous les cultivateurs qui travaillent à leurs terres ou à la moisson entre les deux digues: les uns attribuent ces nouveaux cas hostiles à la peur, d'autres à l'arrestation d'un officier hollandais à Saint-Laurent. »

— On écrit de Thielt, 10 août:

« Hier, à l'occasion du mariage de S. M. le roi des Belges avec la princesse Louise de France, un grand nombre d'habitans de notre ville précédés d'une musique nombreuse ont parcouru la ville aux cris répétés de: *vive le roi, vive la reine*. L'air retentissait de chants d'allégresse. Cent ou deux coups de canon ont été tirés. »

— Des lettres de commerce, arrivées aujourd'hui à Paris, annoncent qu'un ambassadeur de Prusse près le roi des Belges, est parti de Berlin pour se rendre à Bruxelles. (*Constitutionnel.*)

(Cette nouvelle nous paraît prématurée; si la Prusse nous envoie un ambassadeur elle ne prendra pas l'initiative.)

— On assure que M. Serruys est nommé premier secrétaire d'ambassade à Berlin; et que le général Merckx est chargé de notifier au roi de Prusse l'avènement au trône de S. M. Léopold.

— On écrit de Hoch; près de Maestricht, le 8 août:

« Les troupes de l'ennemi, cantonnées sur la frontière en avant de Lommel, province du Limbourg, ont rapproché leurs postes des nôtres, et de ce côté s'exerce la plus grande surveillance; les Hollandais sèment le bruit d'une attaque prochaine, mais des raisons majeures les empêcheront d'exécuter une menace que notre armée voudrait voir se réaliser. Des grandes manœuvres sont annoncées pour le 10 du mois d'août: le prince de Saxe-Weimar doit les commander en personne. Deux cavaliers déserteurs, partis du camp ennemi, avec chevaux, armes et bagages, ont été incorporés dans un de nos régimens de chasseurs à cheval. »

« On avait fait ainsi exception à la règle générale en faveur des garanties que présentaient ces militaires et de l'assurance qu'ils ont donnée d'attirer

dans nos rangs, plusieurs camarades dont ils connaissent les intentions. Cette confiance de notre part offre d'ailleurs peu de dangers, puisque ces Hollandais avaient de fort bons chevaux, et étaient bien équipés: ils ne remporteraient donc, au pis aller, que ce qu'ils ont apporté.

« L'ennemi craint tellement de voir se renouveler de semblables désertions, que, non-seulement les ordres les plus sévères sont donnés à leurs avant-postes, mais qu'ils ont mis à pied plusieurs cavaliers véhémentement soupçonnés de vouloir aussi passer dans nos rangs avec armes et bagages. »

— On mande de Maestricht, 8 août :

« La récolte appartenant à des propriétaires de cette place rentre régulièrement en ville; les provisions y sont en abondance, elles n'ont pas subi la moindre augmentation de prix.

— Le 7 août, un service funèbre a été célébré dans l'église de Kermp, en commémoration de la glorieuse action dans laquelle le général Daine, à la tête d'une poignée de braves tenta de se faire jour vers Diest à travers l'armée hollandaise, dont la cavalerie fut, de l'aveu du prince d'Orange, mise en déroute complète, la présence d'un escadron de 2<sup>e</sup> chasseurs à cheval, cantonné dans cette commune, ajoutait un intérêt tout particulier à cette touchante cérémonie, par le souvenir qu'une partie de ce régiment, sous les ordres du brave major Vanderveken, y trouva l'occasion de donner des preuves d'une éclatante bravoure.

Dès la veille, le son des cloches avait annoncé la cérémonie du lendemain Le 7, à 9 heures du matin, le corps des sous-officiers des différents escadrons cantonnés dans le voisinage, en grande tenue, musique en tête, se rendit à l'église, où un catafalque, couvert d'insignes militaires, ayant aux quatre coins des drapeaux aux couleurs nationales, était placé dans la nef principale. Au-dessus du catafalque, on lisait l'inscription suivante, entourée de branches de lauriers :

*Aux défenseurs de la patrie, morts au champ d'honneur, le 7 août 1831, repos et félicité éternelle.*

De chaque côté du catafalque se trouve une haie de sous-officiers, au milieu desquels était placé l'état-major du régiment, où l'on remarquait le colonel Krusewki, le lieutenant-colonel O. Sullivan et plusieurs autres officiers. La musique militaire exécutait pendant l'office divin différents morceaux analogues à la circonstance.

Après la messe, le clergé, suivi de l'état-major, du corps de sous-officiers, soldats et d'une foule d'habitans se rendit au cimetière à la sépulture du capitaine Blondeau; la fosse qui renfermait les restes du brave, était ornée des fleurs, et entourée de beaux lauriers; pendant les prières des prêtres le plus profond recueillement et une visible émotion se manifestaient sur toutes les physionomies; tous, officiers, sous-officiers et soldats semblaient exprimer par un douloureux silence, qu'ils brûlaient d'impatience de venger la mort de leurs camarades, morts au champ d'honneur.

— On écrit d'Ostende, 9 août :

Le 3 novembre 1827, une baleine d'une énorme dimension échoua sur la côte à quelque distance du port. L'échouement d'un autre cétacée, moins extraordinaire, mais digne aussi de fixer l'attention des savans, vient d'avoir lieu dans nos parages.

C'est un poisson mammifère trouvé sur la grève, à deux lieues d'Ostende, par des marins qui l'ont offert à M. François Paret, naturaliste distingué de cette ville.

Il est long d'environ dix-huit pieds; a quarante-huit dents de la grosseur d'un pouce, obtuses et pointues, un peu courbées en dedans de la mâchoire, et disposées de manière qu'elles s'engrènent toutes les unes dans les autres.

J'ai consulté les ouvrages de plusieurs naturalistes célèbres, et n'ai pu trouver la description exacte de ce monstre marin. Il a beaucoup d'analogie avec l'orque (*delphinus orca*), de la famille des dauphins. Cet animal attaque les baleines et fait une guerre continuelle avec les phoques.

— Le 8 de ce mois, les obsèques du prince de Gavre ont été célébrées dans l'église de Saint-Willebrord à La Haye. Ses restes mortels ont été déposés au cimetière pour être transportés plus tard à l'une des terres du prince en Belgique.

— Les journaux de Poitiers (France), ont publié l'arrêt de mise en accusation de la duchesse de Berry; elle se trouve conséquemment dans l'application des termes de l'art. 465 du code d'instruction criminelle, et ses biens doivent être séquestrés

elle en possède de considérables dans l'étendue du ressort de cette cour.

— Le *Moniteur Ottoman* du 7 juillet contient la nouvelle que les troupes égyptiennes réunies à St. Jean d'Ancre se sont dirigées sur Damas et ont pris cette ville. Damas étant ville ouverte et sans moyen de résistance, le gouverneur Ali-Pacha a été obligé de quitter la ville. La résolution du grand seigneur de punir sévèrement Méhémet-Ali et son fils est irrévocable, mais sa justice sait bien discerner les hommes faibles de ces deux coupables, et Hadschi-Nedschib-Effendi, un des ministres de l'empire, est chargé de joindre l'armée de Hussein-Pacha pour accorder pleine amnistie à tous ceux qui voudront se soumettre.

— En réponse au *felja* de Constantinople, on a réuni au Caire tous les ulémas et pontifes de la religion pour leur soumettre diverses questions, entre autres celle-ci : « Si un sultan qui, depuis qu'il est au trône, n'a fait que démembrer l'empire pour en distribuer les lambeaux aux ennemis du Coran, qui sans cesse a fait répandre le sang musulman par les bras des musulmans, n'est pas indigne de régner davantage, et s'il n'y a pas lieu à le renvoyer pour rappeler son fils à la couronne? » Les pontifes de la première cité sainte (la Mecque) seront consultés, comme ceux de Damas qui est une autre ville sainte, ainsi que le Caire: il ne manquera que Bagdad pour avoir l'adhésion de tous les lieux saints.

— On lit dans une lettre de Genève, du 4 août :

« Je viens de faire un voyage à pied dans les diverses parties de la Suisse; j'ai vu Lausanne, Fribourg, Berne, Thun, l'Oberland, Unterseen, Interlachen, Grindewald, Foulhorn, Méringen, Brienz et les quatre petits cantons de Lucerne, etc., et c'est avec le plus vif plaisir que j'ai vu partout les Suisses disposés à opposer une résistance vigoureuse à l'invasion autrichienne. Le premier contingent de la confédération s'élève à 50,000 hommes, le second est de la même force, et la réserve peut-être évaluée à 80,000 hommes. Le progrès du libéralisme en Suisse est réellement très-remarquable.

— Si l'on ne connaissait pas la vive impression que l'approche du choléra a produite aux États-Unis, on se ferait difficilement une idée du scrupule avec lequel les journaux de New-York rappellent toutes les précautions hygiéniques à prendre contre les atteintes du fléau qui s'avance. Mais, au milieu de tant d'indications préservatives, il serait bien difficile de choisir le mode à suivre. Presque toutes ces indications se contredisent. C'est la peur que l'on inocule, plutôt que l'antidote que l'on distribue.

— Les journaux anglais du 10 août, ne contiennent aucune nouvelle d'Angleterre ni de Portugal.

#### SUR L'ARMÉE. — Généraux de division.

L'armée belge a reçu une belle et forte organisation. Ceux des officiers inférieurs, qui manquaient d'expérience et d'instruction, se sont formés rapidement, les connaissances et les devoirs de leur état leur sont aujourd'hui familiers. Les officiers supérieurs sont presque tous d'anciens soldats de l'empire, décorés sur les champs de bataille: nous avons d'excellents colonels; nous comptons des généraux d'une bravoure renommée et d'une capacité incontestable. Mais il ne faut point se dissimuler toutefois que les hommes propres à conduire de grands corps d'armée sont encore chez nous en fort petit nombre. Il ne faut pas non plus s'en étonner, car ils sont assez rares en tout pays, et la révoltante partialité de la Hollande, qui tenait les Belges dans les emplois inférieurs, a empêché beaucoup de talens militaires d'atteindre à leur développement.

Dans cet état de choses, la perte d'un officier général laisserait un vide sensible dans l'armée, et à la veille peut-être d'une reprise d'hostilités, il faut y songer. Les chances de la guerre ne menacent point seules nos généraux, une volonté du gouvernement de Louis-Philippe peut en forcer quelques-uns à sortir de nos rangs. On ne prendrait point pour cela un jour de danger, car alors, nous en sommes persuadés, une généreuse désobéissance les retiendrait tous sur les champs de bataille; mais le ministère du 13 mars pourrait choisir son moment avec plus d'adresse, les lenteurs de notre ministère sem-

blant devoir prolonger encore la situation actuelle qui n'est ni la paix ni la guerre.

On avait parlé dans le temps, d'appeler en Belgique plusieurs généraux de division polonais: on citait même quelques noms célèbres. Nous espérons que ce projet n'est point abandonné. Loin de nous l'idée de toute espèce de mesure de nature à nuire à l'avancement de nos officiers supérieurs. Il faut que le pays récompense généreusement tous les services, il faut que les capacités qui se révéleront dans la guerre trouvent la place qu'elles auront méritée: que le colonel qui sera trouvé capable de commander une brigade soit mis à son rang; que le chef de brigade passe à la division, s'il s'en montre digne. Mais la justice peut s'allier avec la prudence; et elle demande qu'on attire chez nous quelques-unes des hautes capacités de la Pologne, terre si fertile en hommes de guerre, au risque même d'avoir double emploi dans l'armée. Les considérations d'économie ne sont point ici de mise, car la solde de quelques officiers généraux n'est rien auprès des immenses services qu'ils peuvent rendre au pays. Qu'on y pense: ce ne sont plus les officiers inférieurs qui nous ferons faute, mais peut-être aurons-nous grand besoin d'officiers généraux de *rechange*, car le canon frappe les graines d'épinards comme les épaulettes de laine. Nous ferons observer qu'il est facile de satisfaire aux nécessités de notre position, sans priver du commandement aucun des généraux de division actuels: l'état-major du roi peut offrir des fonctions de nature à concilier toutes les exigences de la hiérarchie militaire.

**CHOLERA. — Bruxelles.** — Du 10 août, à 9 heures du matin, au 11 août à la même heure, 15 nouveaux cas, 10 décès.

**Gand, le 10 août, à 7 heures du soir.** — Depuis hier, 10 décès, 4 nouveaux cas, 14 en traitement, 6 convalescens, 2 guéris.

**Termonde, le 10 août.** — 2 cas nouveaux, aucun décès.

**Anvers, du 10 au 11 août.** — 10 nouveaux cas, 3 décès, 2 guéris.

**Mons, le 9 au 10 août.** — Ni cas nouveau, ni décès.

**Frameries, du 8 au 9 août.** — 3 cas, aucun décès.

#### VARIÉTÉS.

**ÉCLAIRAGE AU GAZ. — Perfectionnements nouveaux.** — On doit à M. G. Lowe, ingénieur civil anglais, des perfectionnements dans l'art de fabriquer le gaz d'éclairage qui ont offert à l'essai des résultats avantageux. D'abord M. Lowe, par la disposition avantageuse de son appareil, introduit de l'air atmosphérique chauffé à 400°, et même plus, sur la surface de la houille incandescente dans les cornues; cet air, qui s'est déjà chargé de vapeurs d'une liqueur ammoniacale et d'eau de chaux placées dans des vases sous la grille du fourneau, se combine avec l'hydrogène sulfuré dégagé de la houille, et forme, au moyen d'un jet de vapeur d'eau qui conduit le tout dans un condenseur, un liquide chargé d'acide sulfurique laissant un gaz qui avant d'arriver dans le gazomètre, est parfaitement dépourvu de ses qualités délétères et des principes à l'éclairage.

Les cornues sont plus longues que celles employées ordinairement, et elles portent à chacune de leurs extrémités une fermeture; et comme chaque charge n'occupe que la moitié de la cornue, il s'ensuit que chacune de celles-ci contient toujours du coke épuisé de gaz d'un côté, et de l'autre de la houille fraîche et dégagée un gaz d'une grande densité. Des dispositions particulières permettent de faire à volonté écouler le gaz des cornues par l'une ou l'autre de leurs extrémités. La première moitié d'une cornue étant chargée de houille neuve, le gaz qui s'en dégage est forcé de la traverser dans toute sa longueur et de se mélanger avec celui qui se dégage encore du coke de l'autre moitié qui s'épuise de plus en plus; ce qui fournit un gaz d'une densité à peu près uniforme et permet d'épuiser plus complètement les matériaux soumis à la distillation.

Quelques autres procédés de détail, tels que l'emploi avantageux du calorique du coke au moment où on l'extrait des cornues, soit pour en retirer les dernières portions de gaz, soit pour favoriser la décomposition de substances qui fournissent elles-mêmes des gaz d'éclairage, achèvent de recommander l'invention de M. Lowe, qui ne tardera pas à être introduite dans les grandes usines qui servent à l'éclairage de la ville de Londres. (*Mémorial encyclop.*)

**Sagacité des Bédouins.** — Les Bédouins possèdent à un haut degré le talent de reconnaître les traces empreintes sur le sol par le pied des hommes, talent qu'on a regardé comme une pure invention.

Le Bédouin reconnaît à la trace des pas si l'empreinte appartient à un individu de sa tribu ou d'une des tribus voisines; il sait si c'est un étranger qui a passé ou un ami. La profondeur ou la légèreté de la trace lui révèle si c'était un homme chargé ou non; d'après une certaine régularité des intervalles entre les traces, il peut juger si cet homme, qui a laissé les traces de ses pas sur le sable, était fatigué ou non, parce qu'après la fatigue le pas devient plus irrégulier et les intervalles inégaux; il peut aussi connaître, si le passage de cet homme a eu lieu le jour même, la veille ou la surveille; et de là il calcule s'il a la chance de l'atteindre. En outre, un Arabe reconnaît l'empreinte des pas

de ses propres chameaux, et ceux qui appartiennent à ses voisins. Il sait juger, d'après la profondeur ou la légèreté de l'empreinte si le chameau passait en liberté, s'il était monté par une personne seule, ou s'il était pesamment chargé. Si les traces des pieds de devant sont plus profondes dans le sable, il en conclut que le chameau était faible de l'avant, et cette remarque le met sur la voie pour découvrir le propriétaire.

L'empreinte des pas d'un chameau ou de son conducteur révèle à un Arabe quelque chose concernant l'animal ou son propriétaire; et dans plusieurs circonstances, ce talent paraît presque surnaturel. Ce talent que l'on ne trouve que chez les Arabes est à ces peuples d'une très-grande utilité, soit pour poursuivre des esclaves fugitifs ou des voleurs, soit pour retrouver des bestiaux égarés ou enlevés. J'ai vu, dit Buekhardt, un Arabe qui découvrit l'empreinte des pas de son chameau dans une vallée sablonneuse où se voyaient mille autres traces de pas dans tous les sens; et cet Arabe était à même de dire le nom de tous ceux qui avaient passé par là dans le courant de la journée. J'éprouvai moi-même combien il était utile de reconnaître les traces des pas de mes compagnons et de nos chameaux; car par des circonstances qui se présentent inévitablement dans le désert, les voyageurs se trouvent souvent séparés de leurs amis.

Quand on voyage dans les districts dangereux, les guides arabes ne permettent jamais à un Européen ou à un étranger, quel qu'il soit, de marcher à côté des chameaux, car s'il porte des souliers ou des bottes, tous les Bédouins qui passeront par là, reconnaîtront un étranger à l'inspection de la trace des pas. Il est donc à redouter que les Bédouins, qui regardent les voyageurs d'Europe comme étant tous riches, ne supposent que celui des pas duquel ils ont découvert l'empreinte, portait avec lui des effets de grande valeur, et ne se mettent à sa poursuite. Il y a de nombreux exemples de maîtres qui, ayant reconnu dans le sable l'empreinte des pas du chameau qu'on leur avait volé, ont suivi ces traces pendant six jours consécutifs, et ont fini par arriver à la demeure du voleur.

**Chasse aux éléphants en Afrique.** — Quand les chasseurs commencent à apercevoir des éléphants, deux d'entre eux, assis sur un même cheval, se détachent de la troupe; l'un, celui qui est en selle, porte une lance et un bouclier, l'autre tient à la main une lance coupant des deux côtés et fort acérée; l'extrémité inférieure de cette lance est entourée d'une lanière de cuir qui empêche le cavalier de se blesser à la main. Tous les chasseurs courent alors dans toutes les directions pour séparer un des éléphants du troupeau; dès qu'on est parvenu à ce but, les deux hommes qui montent le même cheval galoppent aussitôt vers cet animal et vont droit à lui, ils s'approchent brusquement, et celui qui tient la lance lui en porte un coup dans la tête aussi près que possible de l'œil. Soit qu'il ait frappé l'animal ou qu'il ait manqué son coup, il fait faire volte-face à son cheval, qui est accoutumé à cela, et se met à tourner rapidement autour de l'éléphant, en se tenant aussi près que possible de la queue. L'éléphant tourne aussi pendant quelque temps, mais bientôt fatigué de ce manège, il s'arrête ou s'éloigne: c'est alors que l'homme qui porte le sabre saute à terre, et, d'un coup de sa lame, coupe l'aponeurose des muscles extenseurs de la jambe. L'animal tombe presque aussitôt, les chasseurs accourent, l'achèvent et le dépècent.

D'après les notes officielles, il a été tué en Suède en 1830, 139 ours, 493 loups, 217 lynx, 3,168 renards, 53 gloutons, 1,219 martres et loutres, 31 castors, 987 chiens de mer, 175 aigles, 38 grands-ducs, 1,38 faucons et hibous.

#### VILLE DE LIÈGE.

##### Garde Civique. — Conseil de Discipline.

Les bourgmestre et échevins, vu l'article 79 de la loi du 31 décembre 1830 et l'art. 19 de celle du 22 juin 1831, relatifs à la formation du conseil de discipline de la garde civique;

Vu la liste décuple des candidats présentés par le corps des officiers pour remplacer les membres du conseil actuel dont les pouvoirs expirent le 15 de ce mois; arrêtent:

1<sup>o</sup> Il sera procédé le samedi 18 du courant à midi dans une des salles de l'hôtel de ville, au tirage au sort prescrit pour le renouvellement du conseil de discipline de la garde civique de Liège;

2<sup>o</sup> Ce tirage aura lieu publiquement et en présence d'un capitaine, d'un sous-officier, d'un caporal et de deux gardes convoqués à cet effet.

3<sup>o</sup> Le présent sera inséré dans les journaux de cette ville. A l'hôtel de ville, le 11 août 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME.  
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

#### ETAT CIVIL DE LIÈGE du 11 août.

**Naissances:** 1 garçon 1 fille.

**Mariages 2,** savoir: Entre Jean François Hutoy, professeur d'escrime, rue Souverain-Pont, veuf de Catherine Emelie Jos. Delhaes, et Marie Adèle Poncin, à Verviers. — Mathieu Lambert, tisserand, rue Roture, et Anne Catherine Marguerite Begasse, journalière, rue en Béche.

**Décès:** 1 garçon, 3 hommes, 3 femmes, savoir: François Donay, âgé de 79 ans, journalier à la Boverie, veuf de Pétronille Delarge. — Henri Joseph Lambay, âgé de 25 ans, faubourg d'Amorceur, célibataire. — Joseph Napoléon Petit, âgé de 20 ans, tailleur, rue Grasse Poule, célibataire. — Geneviève Halleux, âgée de 74 ans, rue de la Madelaine, veuve de Walthère Gathot. — Marie Joseph Françoise Moutan, âgée de 66 ans, rentière, Mont Saint-Martin, veuve de

Jean Pierre Guillaume Magis. — Marie Thérèse Antoinette Josephine baronne Devillers, âgée de 39 ans, propriétaire, Mont St-Martin, épouse de Henri Ferdinand Ernest comte de Glymes de Hollebeque.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le 15 août et le dimanche suivant, BAL, chez madame JEUNEHOMME, épouse BARBIÈRE, à la Neufville-en-Condroz, on y jettera une roue de DINDONS. 276

#### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le mardi 14 août 1832, à 11 heures du matin, on VENDRA sur la place du Marché, à Liège, une voiture, un cariolet, un cheval et divers meubles et effets, tels que tables, chaises, garde-robe, lampes, marmittes, etc. Argent comptant. 275

95 **TERRE PATRIMONIALE** du haut Marais, située à une lieue de Spa, à VENDRE de la main à la main,

Elle se compose du château du Haut-Marais, situé commune de la Reid, à une lieue de Spa, et à trois lieues de Liège, sur le chemin du Spa à Monjardin, d'une ferme, terres, prairies et bois en un gazon, contenant environ soixante bonniers des Pays-Bas.

Cette propriété, située dans un beau site, est susceptible de beaucoup d'améliorations.

S'adresser pour connaître les prix et conditions de cette vente, à M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège et à M<sup>e</sup> DELVIGNE, notaire à Namur.

A LOUER aux enchères publiques, le lundi 27 août, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, à Liège, un beau corps de FERME, situé à FOURON-ST-MARTIN, composé de bâtiments d'exploitation, quartier de maître, jardin, terre et prairies, de la contenance de 40 bonniers, presque d'un seul gazon. le tout exploité par Jean Guillaume Fryns. S'adresser audit notaire pour les conditions. 254

#### ( ) VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

En la demeure du sieur Volant, cabaretier à la maison Cathoul, sur la chaussée des Romains, commune de Ligny, et en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Liège le 12 juin dernier, les enfants et petits-enfants de la dame veuve de Joseph Roskam, née Latine, décédée à Onal, feront procéder le mercredi 22 août présent mois, à 3 heures précises de relevée par le ministère de M<sup>e</sup> JAMOULLE notaire à Faime, et sous la présidence de M le juge de paix du canton de Waremmme, à la VENTE aux enchères publiques des biens suivants:

1<sup>er</sup> Lot. — Un corps de ferme avec tous les bâtiments propres à son exploitation, et 194 perches 18 aunes de pourpres; le tout formant un ensemble, situé à Villers-le-Peuplier, canton d'Avennes et exploité par Jean Baptiste Renard.

2<sup>e</sup> Lot. Une clôture avec grange, située audit Villers-le-Peuplier, de la contenance de 28 perches 55 aunes, détenue par Jean François Lekaune.

Le cahier des charges présente toute sécurité et accordé des facilités pour le paiement du prix. S'adresser pour en prendre inspection tant en l'étude dudit notaire JAMOULLE qu'en celle de M<sup>e</sup> GAILLARD, notaire à Bertrée, il est aussi déposé au bureau de M. le juge de paix susdit.

Un JEUNE HOMME qui a reçu une bonne éducation, connaissant le jardinage et le service d'une grande maison, demande à se placer. S'adr. aux Trois Littres, rue St-Severin.

La VENTE aux enchères publiques par licitation de la FERME dite Haute-Mehagne et d'autres IMMEUBLES situés dans les communes de Chénée, Embour et Vaux sous-Chèvremont, annoncée pour le seize et dix-sept août 1832, devant M. le juge de paix des quartiers du Sud-Ouest de la ville de Liège, par le ministère de M<sup>e</sup> LIBENS, notaire, place St-Pierre, à Liège, en son étude, est définitivement fixée aux mardi quatre et mercredi cinq septembre 1832, neuf heures du matin, et aura lieu en ladite étude de M<sup>e</sup> LIBENS. S'y adresser pour le cahier des charges et conditions.

Lundi 27 août 1832, deux heures après midi, il sera procédé en l'hôtel de la poste aux chevaux, à Huy, pardevant M<sup>e</sup> LIBENS, notaire, à la VENTE aux enchères d'une très-belle FERME patrimoniale et dépendances, située au milieu de Meesse, près de Wasseige, arrondissement de Huy, province de Liège, contenant environ quatrevingt huit bonniers métriques y compris treize bonniers de jardin et prairie, exploitée par F. Marchant, et libre de charges. S'adresser à M. BERLEUR, avoué à Liège, pour les conditions. 473

A RENDRE ou LOUER pour en jouir de suite, une belle MAISON bâtie à neuf propre, soit à un rentier ou à tout commerce, avec très beaux salons et très belles cheminées en marbre, le tout à la moderne; à côté de cette maison se trouve un terrain propre à faire un jardin ou grande cour, avec écurie et remise si on le désire. Cette maison est située coin des rues de la Cathédrale et de l'Université. S'adresser pour renseignements prix et conditions au n<sup>o</sup> 904, place du Grand-Marché. 264

### VENTE PAR COUPONS D'ACTION D'UN FRANÇAIS de huit belles Propriétés valant 200,000 fr.

Situées à Dunkerque et à Bergues St-Winoc, départements du nord, et dans l'arrondissement de St-Omer, département du Pas-de-Calais (France).

Il y aura en outre huit mille cent quatre vingt dix lots nants; chaque numéro de la série gagnante aura droit à une prime de cinq francs, et chaque numéro de la série gagnante à une prime de mille francs, dont le tirage aura lieu dans le courant du mois de janvier 1833.

S'adresser pour obtenir des coupons à M. R. HAVARD, rue de la Rose, n<sup>o</sup> 476, à Liège.

Les enfants de feu Lambert ROUMA, tenant en son nom l'hôtel de St. Cloud à Chaudfontaine, ont l'honneur de faire part au public qu'ils continueront le même commerce et qu'ils redoubleront de zèle et de soins pour satisfaire les personnes qui voudront bien descendre chez eux.

77 Le mardi 14 août 1832, à dix heures du matin, il sera procédé par le ministère de maître BOULANGER, notaire en son étude, rue Hors Château, n<sup>o</sup> 448, à Liège, à la VENTE aux enchères d'un TERRAIN et DEBRIS de Liège, ayant une bonne cave et une cour fort profonde, situés à Liège, faubourg Ste-Marguerite, ayant pour joignant, de Liège, le sieur Pirotte, propriétaire de la maison, n<sup>o</sup> 74, du côté opposé le sieur Demarteau, propriétaire de la maison n<sup>o</sup> 74, en sorte que le reste du bâtiment existant sur le terrain susdit était le n<sup>o</sup> 73.

On peut prendre connaissance des titres et des conditions chez le notaire

#### A VENDRE

Une belle MAISON, bâtie à neuf et couverte en tuiles bleues, avec étables idem, grange et écurie, plus 8 bonniers 72 perches environ dont 3 bonniers 49 perches en terre labourable, et le reste en jardin et pré, le tout sis à Fexhe commune de Soumagne.

La maison peut convenir pour être occupée par un propriétaire et servir de quartier-maître.

L'acquéreur aura les plus grandes facilités pour le paiement. S'adresser à M<sup>e</sup> VARLET, notaire à Beyne.

#### COMMERCE.

Bourse de Vienne du 2 août. — Métalliques, 87 00/00. Actions de la banque 1150 1/2

Fonds anglais du 10 août. — Consol., 83 7/8.

Bourse de Paris, du 10 août. — Rentes, 5 p. 0/0, du 22 mars 1830, 98 fr. 95 c. — 4 1/2 p. 0/0, du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, du 22 juin 1830, 69 fr. 30 — Actions de la banque, 468 00 c. — Certif. Falconnet 80 fr. 90 c. — Emprunt d'Espagne 1830, 78 1/4. — Emprunt d'Havi, 000 fr. — Emprunt rom. 79 7/8. — Emprunt Belge 78 0/0.

Bourse d'Amsterdam, du 10 août. — Dette active, 516 0/00. — idem différée 4 1/2 1/28. — Bill. de change de 0/0. — Syndiat d'amor. 74 00 0/0 00 0/0. idem 3 p. 0/0. — Rente remb. 2 1/2. 00. — Act. Société de comm. 00 0/0. — Rus. Hope et Co. 96 97 5/8 0/0. idem ins. gr. li. 60 0/0. idem C. Ham., 00 0/0. idem em. à l. 00 0/0. — Dan. 00 0/0. — Ren franc 0 2/1. 69 5/8 0/0. — Métall. 85 0/0. — Naples Falc. 75 1/2. idem à Lond., 00 — Perp. à Amst. 3/4 0/0 0/0 0/0 — A. R. 1<sup>re</sup> levée, 00. — Rente perp. 00 0/0. — Lots de Pol. gne, 00 000. — Brésil., 00 0/0. — Grec 2<sup>e</sup>, 00 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor 00 0/0.

#### Bourse d'Anvers du 11 août.

Changes.	à courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	518 0/0 av. P		
Londres	12 27 1/2 P	12 22 1/2 P	P
Paris	47 5/16 A	47 1/8 A	
Frankfort	36 A	31 7/8 A	
Hambourg	35 1/2 A	35 3/8 A	
Escompté 0 0/0			

#### Cours des Effets.

Belgique	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt, 99 A 0/00
	Empr. de 12 mill., 98 A.
	Empr. de 24 mill., 76 1/2 A.
	Dette active, 5 95 0/0 A.
	Oblig. de Entr., 5 00 0/00.
Hollande	Dette active, 2 1/2 00 0/00.
	Oblig. synd., 4 1/2 00
	Rent. remb., 2 1/2 84 1/2 et 84

#### Arrivages au port d'Anvers, 10 du août.

Le brick français Auguste et Jules, cap. Gueritault, de Portorico, chargé de sucre.

Le smak belge Persévérance, cap. Janssen, ven. de Montevideo, chargé de sel.

Le smak hambourgeois Hopene Zeeman, capitaine P. venant de Bayonne, chargé de vin, therebantine et baies réglisse.

Trois navires chargés de céréales.

Bourse de Bruxelles, du 11 août. — Emprunt de 10 millions, intérêt 5, 98 A 0/0. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 0. — Emprunt de 24 millions, 76 3/4 P.